

## DRAFT 1 - Principes d'intervention

### Secteur Abris/NFI – Grand'Anse

	Principes	Description	Qui
1	Inventaires des besoins et des ressources locales	La Mairie de la commune ainsi que les autorités locales (ASEC/CASEC) et la communauté font un inventaire des besoins de la communauté via une table de concertation.	Table de Concertation 1. Mairie 2. ASEC/CASEC 3. Communauté
2	<b>Établissement des priorités de besoins</b>	La Mairie de la commune ainsi que les autorités locales (ASEC/CASEC) et la communauté établissent les priorités de besoins de la communauté via une table de concertation	Table de Concertation 1. Mairie 2. ASEC/CASEC 3. Communauté
3	<b>Rencontre Initiale</b>	Les ONGs doivent faire une rencontre initiale avec la Mairie des communes ou ils planifient de travailler avant de débiter leurs activités. L'inventaire des besoins ainsi que les priorités de la communauté sont présentées à l'ONG. La nature du projet ainsi que les capacités et les limites du projet et de l'organisation sont présentées à la Mairie. Suite à ces échanges l'ONG et la Mairie ont une discussion sur les éléments essentiels pour le bon déroulement du projet.	1. ONG 2. Mairie 3. Représentants de la communauté
4	<b>Élaboration des Termes de Collaboration du Projet</b>	Suite à la rencontre initiale, l'ONG et la Mairie élaborent les termes de collaboration du projet. Exemples de point à considérer:  1. Établissement des critères de sélection des bénéficiaires 2. Respect des normes de construction (Zones à risque etc.) 3. Validation des listes de bénéficiaires	1. ONG 2. Mairie

5	<b>Protocol d'Accord</b>	Signature d'un protocole d'entente a fin d'officialiser les termes de collaboration du projet. Ce protocole inclue également un système de médiation (AMAGA, Coordination Départementale)	1. ONG 2. Mairie
6	<b>Communication avec la population</b>	L'ONG et la Mairie communiquent les termes du projet avec la population et les bénéficiaires.	1. ONG 2. Mairie
7	<b>Rencontres de Suivi</b>	L'ONG et la Mairie se rencontrent régulièrement pour assurer une bonne communication et le bon déroulement du projet. L'ONG et la Mairie rencontre la coordination départementale pour donner des comptes rendus sur le projet durant les rencontres du secteur Abris a Jérémie.	1. ONG 2. Mairie 3. Coordination Départementale du Secteur Abris 4. Coordination Départementale
8	<b>Bilan de Projet ONG</b>	A la fin de son projet, l'ONG remet un bilan de projet à la Mairie.	1. ONG 2. Mairie
9	<b>Révision et Validation du bilan</b>	La Mairie révisé et valide le bilan de projet.	1. ONG 2. Mairie